

## COMITE FRANÇAIS DES ÉTUDES BYZANTINES

### Compte rendu de l'Assemblée générale

du 5 mars 2011

**Présents** (26) : J. Beaucamp, S. Brodbeck, J.-Cl. Cheynet, A. Chrysostalis, M.-H. Congourdeau, V. Déroche, J. Durand, D. Feissel, T. Ganchou, J. Gascou, J.-P. Grémois, C. Jolivet-Levy, M. Kaplan, E. Malamut, C. MESSIS, B. Mondrain, C. MORRISON, P. Odorico, C. Otten-Froux, B. Pitarakis, I. Rapti, G. Saint-Guillain, G. Sidéris, N. Thierry, T. Velmans, C. Zuckerman.

**Représentés** (18) : H. Ahrweiler, C. Astruc, M.-H. Blanchet, G. Dédéyan, O. Delouis, Ch. Förstel, S. Garreau-Forest, C. Jouanno, V. Kontouma-Conticello, S. Lazaris, E. Limousin, J.-P. Mahé, J.M. Martin, B. Martin-Hisard, A. Peters-Custot, V. Puech, F. Ronconi, A. Timotin.

La séance est ouverte à 10 h 15 après constatation du quorum requis (statuts, § 6) : sur les 42 membres du Comité à jour de leur cotisation, 38 sont présents ou représentés.

#### 1. Rapport moral

Le Président, après avoir rappelé l'ordre du jour, résume les quelques initiatives du Bureau depuis un an. Comme la dernière Assemblée en avait décidé, une motion a été adressée au nom du Comité, en avril 2011, au Président et au Premier ministre de la République Hellénique pour la défense de l'Institut Hellénique de Venise d'études byzantines et post-byzantines, menacé dans sa vocation d'établissement scientifique. Le 3 septembre 2010, une lettre aux membres du CFEB visait à connaître assez tôt le nombre et le nom des doctorants inscrits au Congrès de Sofia et susceptibles de ce fait d'obtenir une subvention du Comité : tentative prématurée puisqu'aucune réponse n'a été reçue avant ces derniers jours. En revanche la mise à jour du site web du CFEB s'est déroulée à l'automne, grâce au dévouement d'Olivier Delouis, avec un taux de réponse satisfaisant des membres du Comité. La confection d'un annuaire imprimé du Comité, souhaitée par quelques-uns, ne paraît pas d'actualité.

#### 2. Rapport financier

Le Trésorier présente le rapport financier pour l'exercice 2010 et le projet de budget pour 2011 (voir document joint). Il note la stabilité des rentrées de cotisations, environ 2000 euros par an, soit près des 2/3 des membres du Comité. La principale ligne de dépense pour 2011 concerne les subventions attribuées par le Comité à des participants au Congrès de Sofia en août 2011 – en principe des doctorants et des membres du CFEB qui n'auraient pas accès à un autre financement (voir ci-dessous § 5). Une somme de 9000 euros est prévue à cet usage.

Une discussion intervient après ces deux rapports. P. Odorico souhaite une nouvelle fois une action plus tangible et plus visible de la part du Comité, qui pourrait notamment subventionner des manifestations scientifiques. Il propose également de doter le CFEB d'un logo reprenant celui du Congrès de Paris 2001 (voir ci-dessous § 7). M. Kaplan propose au Comité de subventionner le colloque, désormais annuel, de l'Association des doctorants en histoire byzantine. Après discussion et vote, l'Assemblée attribue à cette Association une subvention de 750 euros pour son colloque de 2011. Pour décider à l'avenir de semblables subventions, il faudra que la demande parvienne au Bureau à temps pour être votée par l'Assemblée générale du CFEB.

Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Le Trésorier reçoit quitus pour l'exercice 2010.

### **3. Élection de nouveaux membres du Comité**

Six dossiers complets étaient parvenus au Bureau, comportant la demande du candidat accompagnée d'au moins deux lettres de parrainage circonstanciées. Étaient candidats M<sup>me</sup> Saska Bogevska (parrainée par C. Jolivet et B. Pitarakis), M. Jean Dayantis (parrainé par M. Balard, M. Balivet et G. Dédéyan), M<sup>me</sup> Nina Iamanidzé (parrainée par C. Jolivet et I. Rapti), M<sup>me</sup> Ghislaine Noyé (parrainée par J.-M. Martin et V. Prigent), M. Constantin Vetochnikov (parrainé par M.-H. Congourdeau et M.-H. Blanchet), M<sup>me</sup> Raphaëlle Ziadé (parrainée par F. Alpi et M. Kaplan). Les six candidats sont présentés par leurs parrains ou, en l'absence de ceux-ci, par leurs lettres de parrainages. Après rappel des statuts (§ 3) on procède au vote secret. Ils sont élus par 38 votants (sans abstention) à la quasi-unanimité (à 1 ou 2 voix près).

### **4. Prorogation pour un an du mandat du Trésorier**

G. Saint-Guillain ayant été élu Trésorier en 2006 pour cinq ans, l'Assemblée approuve à l'unanimité la prorogation de son mandat pour un an, afin d'assurer la préparation du Congrès de Sofia et de procéder en 2012 à un renouvellement complet du Bureau.

### **5. Informations en vue du Congrès de Sofia**

#### **a) Subventions**

Le Président soumet à l'Assemblée les propositions suivantes en vue de subventionner des participants au Congrès de Sofia: « L'aide du CFEB est destinée en priorité à des doctorants byzantinistes, d'autre part à des membres du Comité n'ayant pas accès à d'autres sources de financement. Le montant proposé au vote de l'Assemblée est un forfait de 600 euros pour les doctorants et de 500 euros pour les autres. Le remboursement des frais d'inscription et de voyage sera possible par avance sur présentation des justificatifs. Le remboursement des frais de séjour aura lieu, sauf exception, au retour du Congrès. À la suite du Congrès, l'Assemblée pourrait aussi décider de subventionner la publication de Tables rondes organisées ou co-organisées par ses membres. »

Ces propositions sont débattues et approuvées. Au cours de la discussion, J.-C. Cheynet rappelle que l'UMR 8167 qu'il dirige accordera une subvention, d'un montant forfaitaire de 500 euros, aux membres du Centre d'histoire et civilisation de Byzance et à ses membres associés n'ayant pas accès à une autre source de financement. M. Kaplan rappelle que les doctorants ont un accès prioritaire à l'aide du CFEB, à condition évidemment de présenter au Congrès une communication. Les membres du Comité qui le peuvent solliciteront en priorité l'aide de leur Université ou Centre de recherches. Le Bureau est autorisé à compléter des financements extérieurs qui seraient inférieurs à 500 euros. Les demandes de subventions devront lui parvenir le plus rapidement possible. (Huit dossiers sont en traitement à la date du 25 mars).

#### **b) Exposition des publications françaises**

Le souhait d'exposer au Congrès de Sofia les publications françaises est largement exprimé. M. Kaplan, membre du bureau de l'AIEB, vérifiera si l'on a bien prévu à Sofia un espace d'exposition. (Il s'avère que le site du Congrès prévoit une « foire aux livres », *book fair*, et leurs ouvrages, consacrés à Byzance, le temps de la durée du Congrès. Les stands de vente et d'exposition auront lieu dans les halls de l'Université de Sofia 'Saint Clément d'Ochrid' ».)

La question de la surveillance des ouvrages paraît primordiale, qu'elle fasse appel à nos doctorants subventionnés par le CFEB ou, comme le suggère P. Odorico, à un jeune Bulgare payé pour ce faire. A supposer résolues ces questions préalables, le débat s'engage sur diverses alternatives :

- exposer l'ensemble des collections disponibles ou seulement les publications récentes, postérieures au Congrès de 2006 ou de 2001 ;
- expédier à Sofia suffisamment d'exemplaires pour en vendre sur place, ou un seul exemplaire avec bons de commande.

En toute hypothèse, le Bureau attend des responsables de collections (notamment ACHCByz, CNRS, EHESS, Sorbonne) une liste complète de leurs ouvrages. Ce catalogue cumulé sera rendu accessible sur le site du CFEB. Le Comité pourrait faire imprimer le même catalogue en vue de le distribuer à Sofia s'il dispose en temps voulu de l'information nécessaire. Les membres du CFEB ayant publié des ouvrages chez d'autres éditeurs que ceux déjà cités sont également invités à les signaler au Bureau.

### **c) Calendrier du congrès**

E. Malamut soulève la question du calendrier du Congrès, encore indéterminé. Ceux qui ne souhaitent pas assister à l'ensemble du Congrès ne peuvent retenir leurs billets avant de savoir quel jour ils parleront. Le Bureau est chargé d'écrire à P. Schreiner, E. Chrysos et V. Gjuzelev pour que les informations nécessaires, notamment sur le calendrier, soient rapidement mises à disposition sur le site du Congrès ainsi que sur celui de l'AIEB.

### **6. Fixation de la cotisation 2011**

L'Assemblée vote le maintien à 30 € de la cotisation 2012, qui sera exigible à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et nécessaire pour voter à la prochaine Assemblée.

### **7. Questions diverses**

Rouvrant une discussion amorcée plus haut (§ 2), l'Assemblée se prononce pour l'adoption d'un logo du CFEB. Plutôt que la création coûteuse d'un nouveau logo, on propose de reprendre le logo au quadrige créé pour le Congrès de Paris 2001. Le Bureau fera appel à un infographiste pour ajouter au quadrige les initiales du CFEB. La proposition est adoptée avec 4 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h.

Le 25 mars 2011,  
Denis Feissel  
Président du CFEB